

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°28 - publié le 04 mars 2026



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 17

REUNION DU 03/03/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Bruno Courthial, Pierre Faurie, Marie Noelle FLANDIN,

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER n° 47

Match n° 55270359, AS Cruas 1 / RC Malvinois Mauves 1, U13 Pitch ½ finale du 28/02/2026

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable du club du RC Malvinois Mauves portant sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de l'AS Cruas, certains d'entre eux sont susceptibles d'avoir une licence munie d'un cachet mutation hors période alors que le règlement n'autorise que 4 joueurs mutés dont un maximum ayant changé de club hors période normale.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique de l'AS Malvinois Mauves le 02/03/2026/26 pour la dire recevable.

Après consultation du fichier licences, il ressort que 6 joueurs possèdent une licence comportant la mention « hors période », il s'agit des joueurs :

- Ilyas BAS n°9602854064
- Abdelhamed BOUAISSI n°9604233988
- Hylies ANDET MONTEL n°9602898017
- Eden DJAHOUDI n°9602753315:
- Hysnel AUDET MONTEL n° 9603277305
- Evan COLLIAUD MARICHALLOT n° 9602896109

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique : «*Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En conséquence la commission des règlements donne **match perdu à l'équipe de l'AS Cruas** pour avoir inscrit sur la feuille de match plus de **un** joueur titulaire d'une licence avec le cachet mutation hors période et **qualifie l'équipe de RC Malvinois Mauves pour le tour suivant de la coupe U13 Pitch.**

Le compte du club de l'AS Cruas sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le Président du club
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Bruno Courthial



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du 02/03/2026

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le lundi 12h , entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boîte mail officielle du Club seront pris en compte.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation : Éric THIVOLLE

CHAMPIONNAT :

D5 Poule B : Suite à la décision de la commission régionale de discipline, le Club LAPEYROUSE MORNAY est sanctionné de 2 Matches perdus par pénalités : ENT. CSC ASSB 2 / LAPEYROUSE et LAPEYROUSE /SARRAS ST VALLIER 3

Cette sanction entraîne une amende de 348.30€.

D5 Poule C : Suite à la décision de la commission régionale de discipline, Le Club de ROMANS SC est sanctionné de 2 Matches perdus par pénalités : ROMANS SC / CHATUZANGE LE GOUBET 2, AS GENISSIEUX / ROMANS SC

Cette sanction entraîne une amende de 348.30€.

Suite à la demande du Club de BAS VIVARAIS concernant la rencontre de D2 poule B (J12) et conformément aux articles 115.1 et 115.2 des règlements sportifs du District Drôme Ardèche, l'équipe de BAS VIVARAIS s'étant déplacée une première fois pour un match non joué, le Club de ROCHEGUDE devra rembourser les frais du 2^{ème} déplacement au Club de BAS VIVARAIS soit :

Un montant de 72 kms x 2,50€ = 180.00€ (qui sera débité sur le compte de ROCHEGUDE au profit de BAS VIVARAIS)

RAPPEL AUX CLUBS : La commission informe les Clubs que les Matches sont « non joués », sont automatique reprogrammés à la première date de disponible , sauf cas exceptionnel (se référer au calendrier sportif).





COUPES

Le tirage des Coupes Xavier BOUVIER, René GIRAUD, Vétérans se dérouleront le 12 Mars 2026 à 19h au NOVOTEL à Valence.

Tous les Clubs qualifiés sont cordialement invités.

POUR INFO : Contrairement au 03 Mai 2026 indiquant les demi-finales des coupes, ces dernières auront lieu le **17 Mai 2026**, merci d'en prendre note dans vos calendriers sportifs.

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Depuis le **jeudi 04 septembre** des modifications ont eu lieu pour la catégorie vétérans. L'intégralité des clubs ont reçu sur leur boîte mail officielle un visuel faisant mention des modifications. Merci d'en prendre connaissance puisqu'elles sont effectives depuis la première journée de championnat.

Si vos équipes ne peuvent effectuer une rencontre elles doivent obligatoirement prendre contact avec la responsable de la catégorie pour l'accord ou le refus du report. Dans tous les cas, c'est la première date disponible sur le calendrier sportif qui sera utilisée pour reporter une rencontre.

En cas d'intempérie il est obligatoire de fournir un arrêté municipal valable.

L'envoi de la FMI est obligatoire. A défaut une feuille de match papier devra être faite pour palier à ce manque. Cette dernière devra être envoyée avant le lundi 17h00 sur la boîte officielle de la commission compétition séniors.

Les dates de la Coupe Vétérans seront les suivantes (sauf si besoin de modification) :

- Vendredi 17 septembre
- Vendredi 12 décembre
- Vendredi 30 janvier 2026
- Vendredi 20 mars 2026 (1/4 de finale)
- Vendredi 08 mai 2026 (1/2 finale)

A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclubs. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendamment de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adverse accepte cette inversion.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion électronique du 02 / 03 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.





Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :





DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

US VAL D'AY :

U11 le 19 Avril 2026,

U13 le 18 Avril 2026.

UTILISATION FAL U7 U9 U11

Consulter l'article en ligne pour la transmission des documents FAL :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/le-foot-danimation-sur-fal/>

Cette procédure remplace l'envoi du document par mail.

A NOTER :

Des instabilités ponctuelles du serveur de la FFF peuvent parfois perturber les affichages des plateaux sur le site du District.

Les clubs pourront toujours se référer à FOOTCLUBS pour consulter les rendez-vous du week-end.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modification. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 7 Mars 2026 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :





Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 7 Mars 2026 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Pour la Phase Printemps les plateaux U11 seront gérés par l'application FAL, à l'identique des catégories U7 et U9.

Les affectations sont en ligne sur le site du District.

Consulter l'application le mardi soir, pour prendre en compte les éventuelles modifications, retrait ou ajout d'équipes).

Nous rappelons que les éventuelles modifications doivent être validées par l'ensemble des clubs participants aux plateaux.

Prochains Plateaux : Samedi 7 Mars 2026 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival PITCH U13 et Coupe Koesio Charles André :

Finale départementale PITCH U13, le 28 Mars à TOURNON.

Finale régionale LAURA Foot, le 2 MAI à FEURS (42).

Le tirage au sort des premières rencontres de la finale départementale PITCH U13 sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

Coupe Koesio Charles André :

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

1/4 de finales programmées le 28/03/2026.

1/2 de finales programmées le 16/05/2026.

Finale le 13/06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

2^{ème} Phase D1 à D6 :

Merci de surveiller votre boîte mail ainsi que les rencontres sur Footclubs pour prendre connaissance des nouvelles dates de rencontre.





U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Coupe Gilbert PESTRE :

1/8 é de finale :

ES MALISSARD – FC LARNAGE SERVES du 01/03/2026.

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

U15 D3 :

Poule B - Rencontres du 01/03/2026 :

FC LARNAGE SERVES – Ent FCC-SASA-USSM est reportée au 14/03/2026 (Rectificatif).

ES MALISSARD - AS ST MARCEL VAL 2 est reportée au 15/03/2026.

U15 D4 :

Poule A :

Forfait Journée : OL SALAISE RHODIA 3 (journée 01).

Poule C :

Forfait Journée : ATHL FOOT CEVENNES 2 (journée 01).

U15D5 :

Poule A – Rencontre du 01/02/2026 :

Ent ASD FCCCBG USP 3 – ES BOULIEU au 08/03/2026.

Forfait Journée : Ent ASD FCCCBG USP 3 (journée 02)

FORFAIT GENERAL : FC RAMBERTOIS 2.





Poule B – Rencontre du 01/02/2026 :

FC HAUTERIVES USG – Ent HERMITAGE/CHATO2 est reportée au 08/03/2026.

Poule D – Rencontre du 01/03/2026 :

JEUNES DE VINEZAC 2 – Ent VALLON RUOMS 2 est reportée au 14/03/2026.

Forfait Journée : FC 540 (journée 02).

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe VIVIER BOUDRIER :

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

U17 D3 :

Poule A – Rencontre du 31/01/26 :

AS CHAVANAY 2 - FC HAUTERIVES US est reportée au 14/03/26.

Poule B - Rencontre du 31/01/26

ES BEAUMONTELEGER - FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 14/03/26.

Forfait Journée : US DAVEZIEUX VIDAL 3 AS VERNOUX (journée 02)

FORFAIT GENERAL : FC PEAGEOIS.

Poule C :

FORFAIT GENERAL : JS LIVRON 2

U17D4 :

Poule B – Rencontre du 31/01/26

ES BEAUMONTELEGER - PS ROMANS est reportée au 14/03/26 .

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.





Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

U20 - Coupe G. ETIENNE :

Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales sera effectué le 12 Mars 2026. Les clubs qualifiés seront invités à y participer.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

Rencontres du 31/01/2026

FC MUZOLAIS - US DAVEZIEUX VIDALON est reportée au 14/03/26.

Ent MONTELIER CHABEUIL - AS F PIERRELATTE se jouera le 14/03/2026.

Rencontres du 07/02/2026

US MONTELMAR - Ent BERG HELVIE RUOMS se jouera le 14/03/2026.

FORFAIT GENERAL : ENT SARRAS SP

U20D2 :

Poule A :

FORFAIT GENERAL : AS VALENSOLLES (U20D2 Poule A)

Poule B :

Forfait journée : FC DU CHATELET – ES NORD DROME (journée 13)

FORFAIT GENERAL : FC DU CHATELET (3 forfaits journées)





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 28

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 07/03/2026 & 08/03/2026

Pour tout problème lié à l'arbitrage, la Commission d'Arbitrage vous informe que à compter du samedi matin, une seule personne de permanence est à contacter :

- **BRUNEL Nicolas**
06 70 31 54 43

Consigne importante :

Merci de contacter uniquement la personne de permanence et non votre désignateur.

Compte rendu réunion Commission Arbitrage

Compte rendu – Réunion du 24 février 2026 (Visioconférence)

Présents :

N. Brunel (Président), B. Protoy, A. Marlhin, M. Montrot, A. Mlynarczyk, A. Bergeron, C. Havard, M. Dubois, R. Ajjani, V. Caillet, R. Perdriole, B. Vialatte

Absents excusés :

V. Bret, A. Bouchard, M. Pommier

1. Informations du Président

• Bilan de l'année :

- **349 arbitres** au total
- **87 stagiaires**, répartis en :
 - 58 jeunes
 - 29 adultes

• Dates importantes :

- **Réunion classement : jeudi 18 juin 2026**

• Séances n°8 des stagiaires :

- Adultes : **vendredi 24 avril à 19 h**
- Jeunes : **vendredi 22 mai à 19 h**

2. Situation des arbitres

- Point réalisé sur certains arbitres nécessitant un suivi spécifique.





3. Point technique

- **Bilan des recyclages** effectué.
- **Informations et mises à jour FIA** présentées.
- **Rappel : Finale Pitch le samedi 28 mars à Tournon.**

4. Assemblée Générale 2026

- **Dates validées :**
 - Adultes : **samedi 5 septembre 2026 (sur la journée)**
 - Jeunes : **samedi 12 septembre 2026 (sur la matinée)**
- **Réflexion en cours** sur le choix des sites.
- **modification du règlement intérieur.**

5. Groupe promotionnel

- **Validation de la liste définitive** pour la fin de saison.
- **Félicitations** adressées à tous les participants pour leur motivation et leur investissement depuis le début de saison.

Prochaine réunion

Mercredi 25 mars à 19 h en présentiel

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

-  **Dates des 3 dernières journées de championnat 2025-2026**
- **Arbitres Adultes :**
 - **9-10 mai 2026**
 - **24 mai 2026**
 - **31 mai 2026**
- **Arbitres Jeunes / Féminines :**





- 2–3 mai 2026
- 9–10 mai 2026
- 31 mai 2026

Rappels sur les obligations d'arbitrage :

- **Arbitres Adultes**
18 week-ends d'arbitrage
Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées
 - **Arbitres Jeunes & Féminines**
15 week-ends d'arbitrage
Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées
 - **Arbitres Adultes Stagiaires**
7 week-ends d'arbitrage
Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées
 - **Important**
Selon la session de formation (août, octobre, décembre, février), le nombre de week-ends obligatoires peut **légèrement diminuer**.
-
- **Contact – Commission du Statut de l'Arbitrage**
statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La **Commission d'Arbitrage** vous informe que, **pour tout contact**, qu'il concerne **les arbitres ou les clubs**, une seule adresse mail est à utiliser :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COORDONNEES ARBITRES

La **Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)** rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais**.

Cette information doit être transmise **exclusivement par courriel** à l'adresse officielle suivante :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous remercions par avance pour **votre diligence et votre coopération**, indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental.





CALENDRIER TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
MARS			
Samedi 14	Recyclage (toutes catégories)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
AVRIL			
Vendredi 24	Rattrapage théorique	Guilherand Granges (DDAF)	18:00 – 18:45
Vendredi 24	FIA (Séance 8 – Adultes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
MAI			
Vendredi 22	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
JUIN			
Jeudi 18	Réunion classement jeunes et adultes	Guilherand Granges (DDAF)	18:00 – 23:00

Merci d'en prendre note.

RATTRAPAGE RECYCLAGE TOUTES CATÉGORIES

Les arbitres absents à la date initiale de leur recyclage sont conviés au rattrapage.

Date : Samedi 14 Mars 2026

Lieu de rendez-vous : Guilherand-Granges (Stade des Combes)

Heures : 8h00 – 13h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir une tenue sportive (et le nécessaire de toilettes), **vos sifflets et cartons**, ainsi que le matériel de prise de note

Votre présence est obligatoire. Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».





Pour des raisons d'organisation, merci de confirmer votre présence à Baptiste, en précisant si vous êtes apte ou non médicalement, par mail (bprottoy@drome-ardeche.fff.fr) ou par SMS (06.15.60.01.54) avant mercredi 11 mars 18h00.

Liste des arbitres convoqués :

AHAMADI Danezi	CHMALI Anis	MERMER Ismail
AIT BTAL Najim	DA SILVA Patrice	MONBRUNO Kinth
AMEUR Zouhaïr	DOUDOUX Vincent	MZOUGHİ Malek
AMROUNE Samir	DUCOL Clément	NAICH Mostafa
AROUI İlies	EL METTALSSI Hameza	NAJIM Youness
AYDIN Aydin	FINCK Nicolas	NOUTAI ZINSOU
AZCUÉ Axel	FRESSENET Axel	POLATOGLU Talip
BADAD Amine	GELIBERT Jean-Christophe	PRUVOST Yoan
BAHRI Bouabid	GHARIBIAN Stéphane	QOTAİBAH Oussama
BARBIER Jonathan	GHEBBARI Nourredine	REBOUL Jean Pierre
BARBOSA Laurent	GNAHORE BAHİ	RIDA Mohamed
BARD Victor	GONCALVES Yoann	ROUBI Frédéric
BEJAOUİ Farah	GRADEK Noah	SAADNIA Ouassim
BELCAID Akrame	GRANSART Bastien	SAGE Arthur
BELKACEM İlies	GRASSET Guillaume	SUVIO Léonis
BESSET David	GRASSI Mathieu	VALENCONY André
BOURAYA Yanis	HAMMADI Amine	VERRECCHIA Laurent
BOUSHABA Amir	HARDI Othmane	WADJIB Imrane
BRET Vincent	LEFORESTIER Engy	YANIK Nazmi
CAGGIU Mattéo	MAILLARD Nicolas	YOUSSEUF Abou
CAUL Nathan	MEDJAHEDINE Mohamed	
CHAMBON Maël		

A noter: CHMALI Anis et MZOUGHİ Malek sont convoqués à 10h au siège du District pour suivre la partie en salle du recyclage.

A noter : Également, les arbitres absents au recyclage et au rattrapage, se verront proposer la date du Vendredi 24 Avril à 18h, pour venir réaliser le questionnaire théorique au siège du District Drôme Ardèche de Football.

COURRIERS DES ARBITRES

Réception de certificats médicaux

- **LOMBARD Loic** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **PINTO Patrick** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)





- **MAILLARD Nicolas** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **TABCHICHE Amine** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **CHANEGUIER Thomas** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **GELIBERT Jean Christophe** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)

Courriels lus et notés

- **PAULO LOURO Kevin**

Modification de coordonnées

- **MADDOUN Sami** : Changement de mail

COURRIERS DES CLUBS

Félicitations transmises pour la prestation arbitrale

- **FC JEUNES DE VINEZAC**

Courriel lu et noté

- **CHATEAUNEUF DE GALAURE**
- **RC MAUVES**
- **US PORTES HAUTES CEVENNES**
- **JS LIVRON**

SECTION LOIS DU JEU

Aucune réception

Président CDA
Nicolas BRUNEL